Cabinet Landecy

NOS HONORAIRES DE LOCATION

PROPRIÉTAIRES

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail:
ZONE TENDUE = 10 € par m²
Communes concernées: Thoiry, St-Genis, Sergy, Ferney-Voltaire, Ornex, Prévessin-Moëns
ZONE NON TENDUE = 8 € par m²

État des lieux : 3 € par m²

Frais de négociation: 120 €

LOCATAIRES

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail:
ZONE TENDUE = 10 € par m²
Communes concernées: Thoiry, St-Genis, Sergy, Ferney-Voltaire, Ornex, Prévessin-Moëns
ZONE NON TENDUE = 8 € par m²

État des lieux : 3 € par m²

Dépôt de garantie (à remettre au propriétaire): 1 mois de loyer en non meublé - 2 mois de loyer pour un meublé

Tous les montants mentionnés comprennent la TVA

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR LA MISE EN LOCATION

- Pièces d'identité de chaque propriétaires
- RIB (pour le paiement des loyers par le locataire)
- Titre de propriété
- Diagnostics:
    - DPE
    - Loi Boutin (ou Carrez) ou certificat de surface
    - Amiante si bien antérieur au 1er Janvier 1997
    - Plomb si bien antérieur au 1er janvier 1949
    - Gaz et électricité si bien de plus de 15 ans
    - ERNT (en général sur le site de la mairie)
    - Derniers relevés de charges